



# LES PELLES CHALONNAISES

AVIRON et CANOË – KAYAK

## FICHE D'INSCRIPTION DESCENTE GOURMANDE

Cette descente se déroule le 21 mai 2020. Le parcours est de 19,5km au départ de Pogny et arrivée à Châlons-en-Champagne avec 3 pauses gourmandes. Transport compris en bus vers le point de départ.

**Responsable :**

Mr     Mme

Nom\* : \_\_\_\_\_ Prénom\* : \_\_\_\_\_

Adresse\* : \_\_\_\_\_

Téléphone\* : \_\_\_\_\_ E-mail\* : \_\_\_\_\_

(\*) Champs obligatoires

Certifie avoir pris connaissance des conditions de participation mentionnées au verso dans le règlement.

Fait à Châlons, le

**Signature :**

(des parents ou tuteur si mineur)

**Participants :**

	Nom	Prénom	Age	Je sais nager	Signature
1					
2					
3					
4					

**Informations complémentaires :**

- a- Porter un gilet d'aide à la flottabilité fermé et adapté à sa taille.
- b- Porter des chaussures antidérapantes et tenant au pied.
- c- Je ne m'oppose pas à l'utilisation de photos et/ou vidéos réalisées dans le cadre de cette journée.

**Tarifs :**

Descente gourmande :

- 20€ par personne x ..... (Nbr de personnes) = .....
- 50€ par famille (2 adultes et 1 enfant) moins de 16 ans
- 60€ par famille (2 adultes et 2 enfants) moins de 16 ans

Total :                      Mode de paiement :

Pour tout autre renseignement, contacter le 0326644637



# LES PELLES CHALONNAISES

## AVIRON et CANOË – KAYAK

### REGLEMENT

Le club « Les Pelles Châlonnaises » (LPC) assure avec les bénévoles membres de l'association :  
La mise à disposition du matériel et équipements nécessaires à la bonne pratique du canoë-kayak.  
L'assurance pour une journée.  
Le déplacement du matériel et de 8 personnes.

Une caution de 100€ par embarcation sera demandée pour la location (plafonnée à 500€ par preneur) et restituée après vérification du matériel.

Les frais de remise en état seront à la charge du preneur s'il y a des dégâts constatés. Les remarques éventuelles sur l'état du matériel devront être signalées par le preneur avant la location.

En cas de perte ou de vol du matériel, il sera facturé au preneur en fonction des tarifs en vigueur.

LPC ne peut être tenue pour responsable en cas de perte ou de détérioration d'objet personnel du preneur tel que : Lunettes, appareil photo, casquette, portable, etc....

LPC ne répond pas des accidents résultant de la conduite du preneur, à l'exception de ceux qui trouvent leur source dans la responsabilité de l'organisation.

LPC se garde le droit d'interrompre la descente si les consignes de sécurité ne sont pas respectées par le preneur. Dans ce cas la totalité des sommes versées restera acquise. Aucun dédommagement ne pourra être demandé par le preneur.

LPC se garde le droit d'interrompre la descente pour des raisons de sécurité (orage, brusque montée des eaux...). Dans ce cas, LPC s'engage à rembourser les sommes versées sans frais de dédommagement supplémentaires.

Si le preneur désire interrompre la descente, il devra le signaler à l'organisation afin que celle-ci puisse organiser dans les meilleures conditions le retour des personnes et du matériel. Dans ce cas, le montant total des locations restera acquis à LPC.

Les enfants mineurs doivent être accompagnés d'une personne en ayant la charge.

Règles impératives de sécurité :

- Être capable de nager au moins 25 mètres et de s'immerger.
- Porter un gilet d'aide à la flottabilité fermé et adapté à sa taille.
- Eviter les obstacles pouvant se trouver sur la rivière (rochers, branches...)
- Embarquer et débarquer aux endroits indiqués par l'organisation.
- Porter des chaussures antidérapantes et tenant au pied.
- Ne pas déranger les activités du monde rural, les riverains et les pêcheurs.